Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260526-DEL26052610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 26 mai 2026

2026/05/26-10

Objet : **Création de poste : adjoint au responsable de la police municipale**	Nombre de conseillers en exercice Nombre de présents Nombre de votants	**29** **24** **28**

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 26 mai 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LESCA Véronique - LALLEMENT Dominique – MARREC Gauthier - GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DAGORN Nicolas – LAFFORGUE Valérie - JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique – ROBIN Yves — MIALON Dominique – LE CLERC'H David – FRENE Barbara – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella – KRAUS Jean-Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LE GOC LE SAGER Fabienne à BRAESCU ANDRIEU Morgane
DREAU Liliane à LESCA Véronique
BORDENAVE Bruno à LE GRAND Bruno
GIRARD Gwénaëlle à GEORGES Valérie

Absent(e)

GRANDIL Gwenaëlle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

NAVINER Marylène

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260526-DEL26052610-DE

Madame BRAESCU ANDRIEU, Adjointe au Maire, indique que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Compte tenu de la nécessité d'anticiper le départ à la retraite du responsable du service de police municipale et d'assurer la continuité de l'encadrement ainsi que la transmission des compétences et des connaissances du service, il convient de créer un emploi de Responsable adjoint de police municipale.

Le Maire propose la création d'un emploi permanent de responsable adjoint du service de la police municipale, à temps complet, catégorie C, de Gardien-brigadier à Brigadier-chef principal de police municipale au 1er juillet 2026.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Le recrutement sur l'article L. 332-14 ne peut se faire que pour une durée d'un an. Sa durée peut être renouvelée dans la limite totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pas abouti au terme de la 1ère année.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
Le recrutement de l'agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 11 mai 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **adopte la création d'un poste d'un responsable adjoint du service de police municipale ;**
- **modifie le tableau des emplois ;**
- **inscrit au budget les crédits correspondants ;**
- **indique que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juillet 2026.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 27 mai 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TREGUNC
Finistère